



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**



Cordées de la réussite

Enquête auprès des établissements encordés

Financé
par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

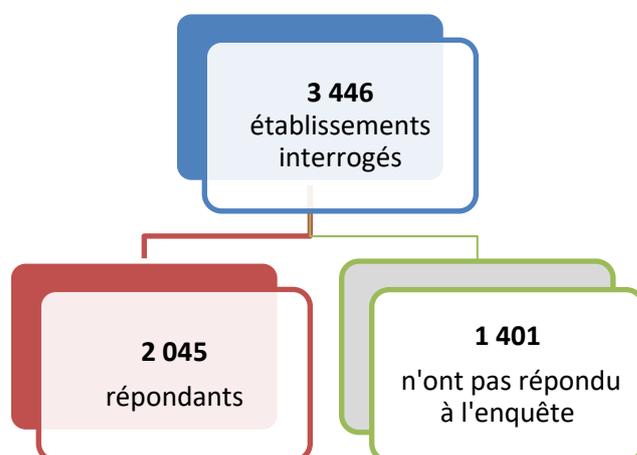
Enquête sur le suivi des nouvelles Cordées de la réussite 17 novembre 2021 - 7 janvier 2022

Cette enquête qui porte sur l'année scolaire 2020-2021 s'inscrit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des Cordées de la réussite telles qu'elles ont été remodelées par l'instruction interministérielle du 21 juillet 2020.

Elle vise à mieux connaître l'organisation et le pilotage du dispositif choisi par les établissements encordés ainsi que les actions mises en place et leurs effets sur les publics concernés. En outre, elle permet d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées par certains établissements.

Elle était composée d'un questionnaire unique envoyé aux chefs des établissements encordés. Elle a été menée du 17 novembre 2021 au 7 janvier 2022.

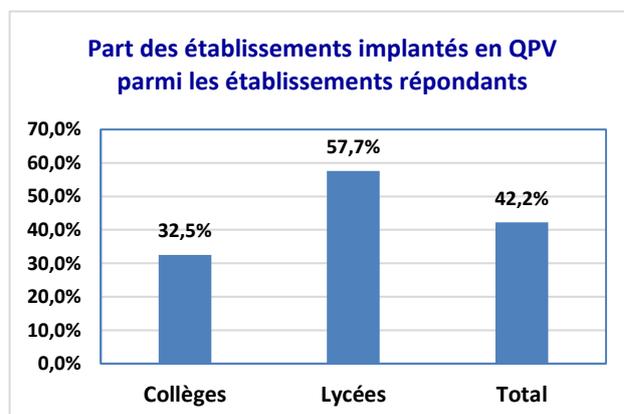
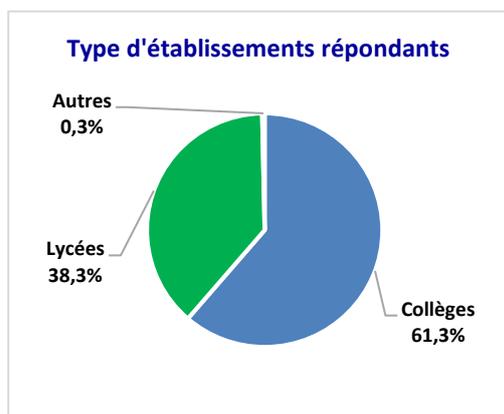
Sur les 3 446 établissements concernés par l'enquête, 2 045 y ont répondu.



Le taux de réponse à l'enquête est de 59,3%.

Parmi les répondants :

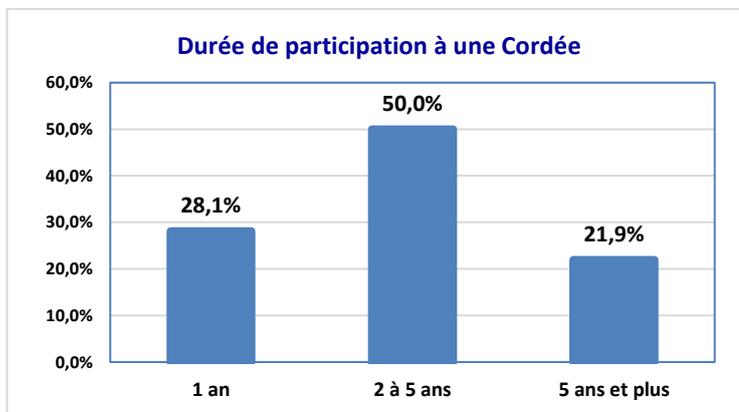
- 61,3% sont des collèges dont 44,7% sont en éducation prioritaire et 32,5% en QPV ou à moins de 300m d'un QPV ;
- 38,3% sont des lycées ; 57,7% d'entre eux sont en QPV ou à moins de 1 000 m d'un QPV.



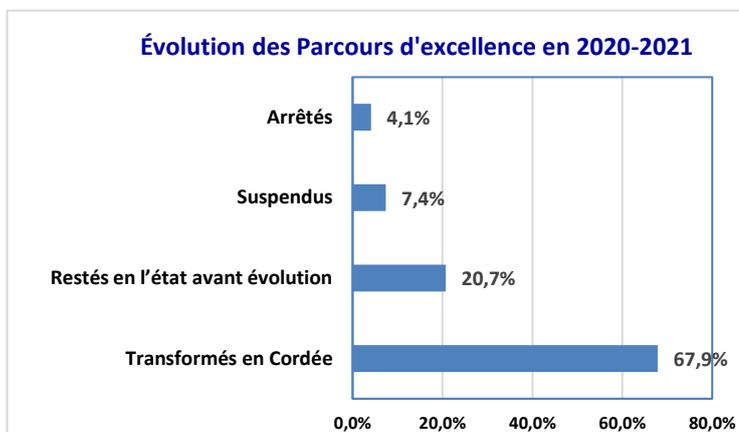
ÉTAT DES LIEUX

Déploiement des nouvelles Cordées de la réussite en 2020/2021

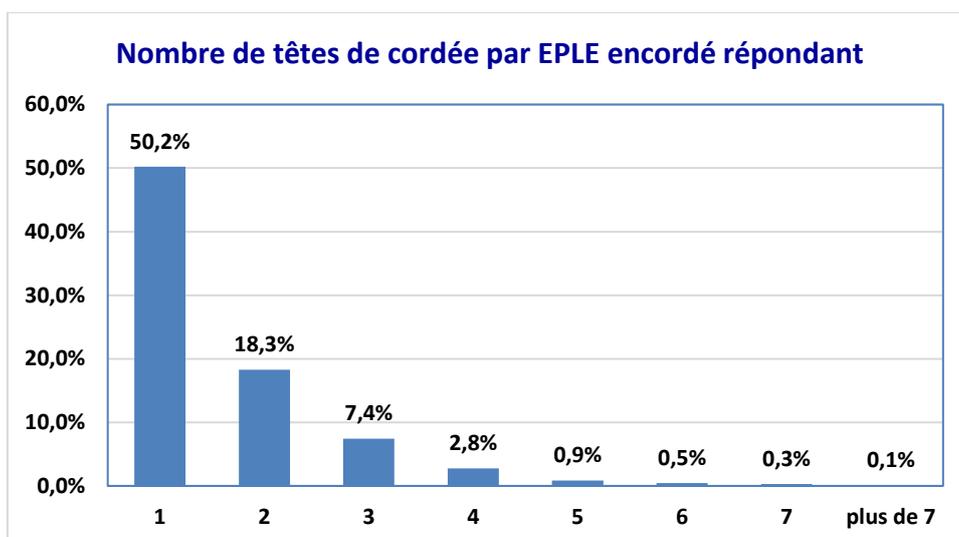
Parmi les EPLE encordés, 28,1% l'étaient pour la première fois en 2020-2021.



Pour 67,2% des EPLE encordés, un Parcours d'excellence existait déjà antérieurement. La plupart de ces Parcours ont été transformés en Cordées.



La moitié des EPLE est encordée à une seule tête de cordée et près de 20% des EPLE bénéficiant du dispositif sont encordés à deux têtes de cordée.

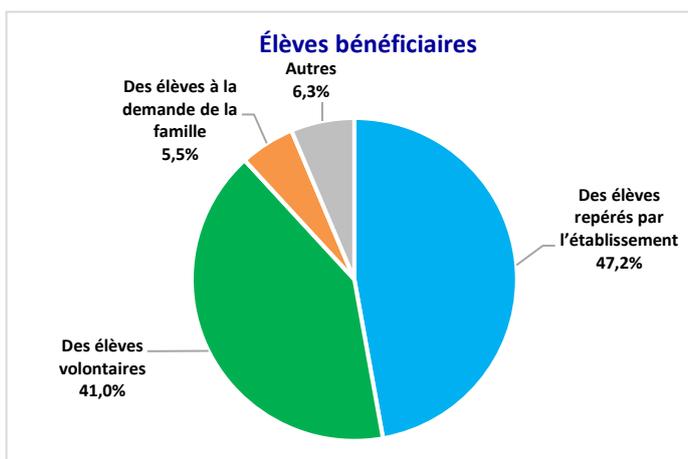


Bénéficiaires des Cordées

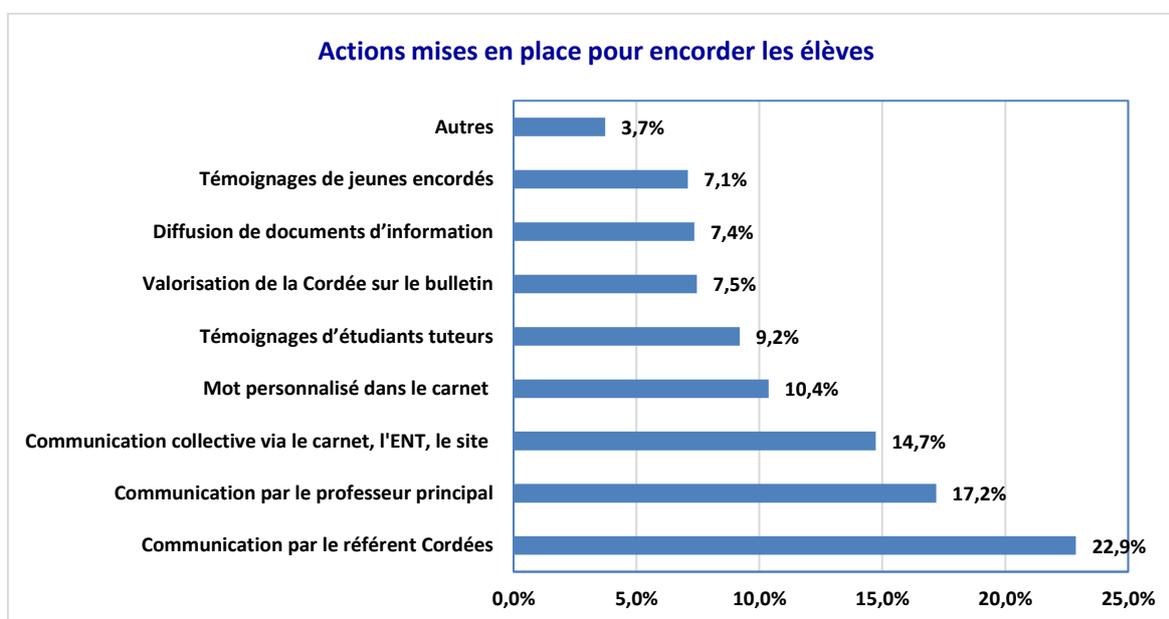
La plupart des élèves qui entrent dans une Cordée sont volontaires et/ou repérés par l'établissement.

Dans les autres cas, plus rares, les élèves ont intégré une Cordée à la demande des familles ou bien parce qu'ils étaient antérieurement dans un Parcours d'excellence ou déjà encordés l'année précédente.

D'autres EPLE répondants ont choisi d'encorder toute une classe ou tout un niveau.



Actions mises en place pour mobiliser les élèves dans le dispositif



D'autres actions plus spécifiques sont plus rarement mentionnées telles l'utilisation des réseaux sociaux, de la presse, une sensibilisation en fin d'année scolaire avec une préinscription, ou des soirées d'information destinées aux parents.

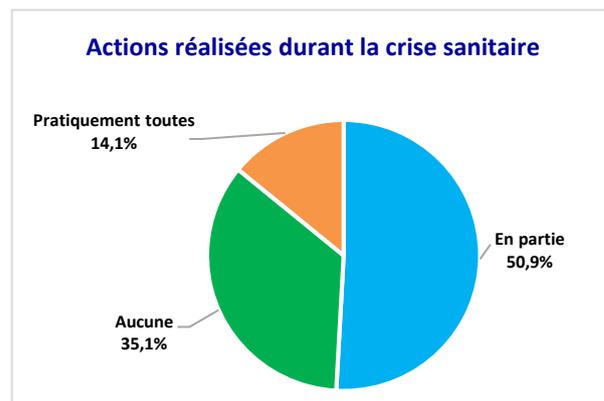
Filles/Garçons

Les filles représentent 44,6% des élèves inscrits dans une cordée au début de l'année scolaire 2020/2021.

Les filles semblent plus assidues dans la continuité du parcours : elles représentent 46,7% des élèves accompagnés tout au long de l'année 2020-2021.

Actions et contexte sanitaire

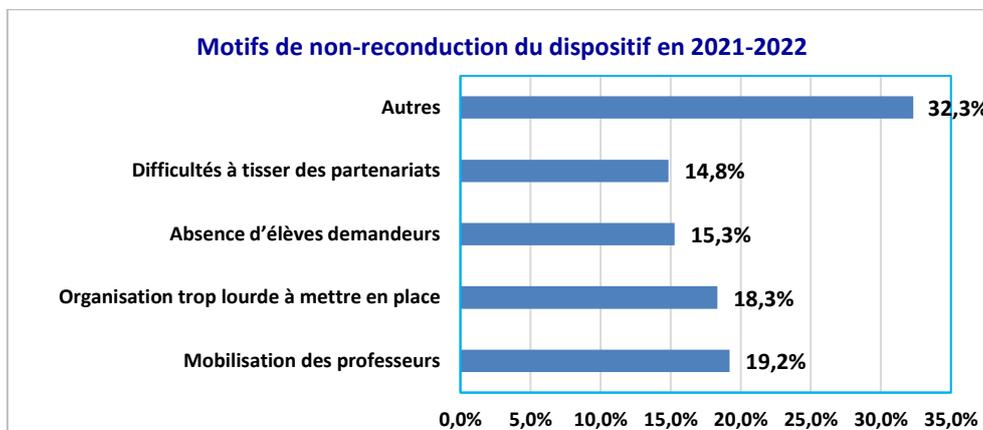
Malgré le contexte sanitaire, 65% des actions ont été menées à leur terme ou en partie.



Reconduction du dispositif en 2021-2022

Plus de 90% des établissements encordés en 2020-2021 déclarent avoir reconduit le dispositif en 2021-2022.

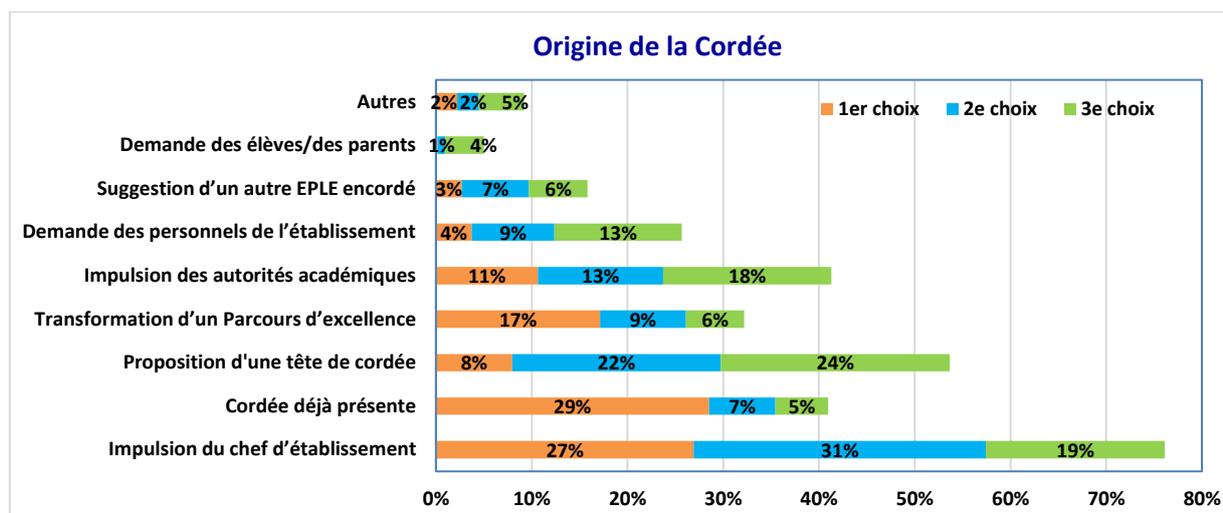
Quand il n'a pas été maintenu, les principales raisons évoquées sont une faible mobilisation des professeurs, une organisation jugée trop lourde, trop peu d'élèves intéressés, l'absence de partenaires d'enseignement supérieur, ou les mutations de personnels (chefs d'établissement, référents, professeurs...).



ÉLABORATION DU PROJET

Origine de la Cordée de la réussite

L'existence antérieure de la Cordée ou d'un Parcours d'excellence, comme l'impulsion donnée par le chef d'établissement sont déterminantes dans la mise en place d'une Cordée. La sollicitation d'un établissement de l'enseignement supérieur ou des autorités académiques est également majoritairement citée. Parfois encore, la Cordée est installée à l'initiative des personnels de l'EPL : professeurs, conseillers principaux d'éducation (CPE), directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), etc.

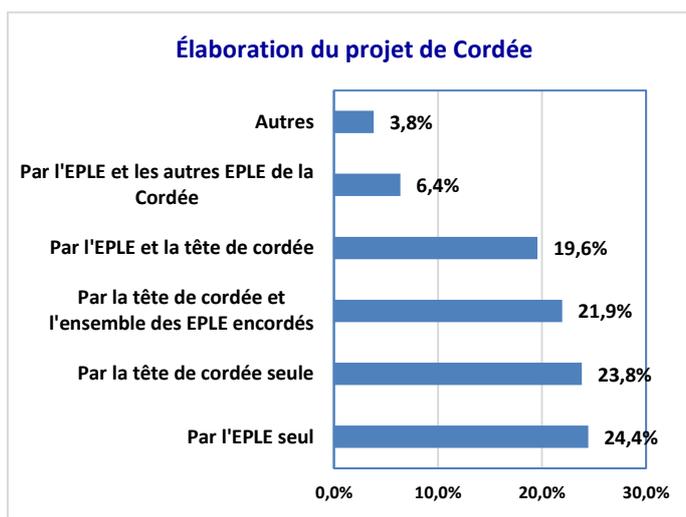


Construction du projet de la Cordée de la réussite

Bien que l'instruction interministérielle recommande une co-construction des projets de Cordée par les EPLE et les établissements d'enseignement supérieur têtes de cordée, le projet de Cordée n'est que dans 41,5% des cas élaboré conjointement entre les établissements scolaires et la tête de cordée.

Dans près de 25% des cas, il est construit par les seuls établissements encordés et dans 23,8% des cas, l'élaboration du projet revient exclusivement à la tête de cordée.

Parfois, des associations ou les autorités académiques viennent en appui à la construction du projet.



Les personnels de l'établissement ont été mobilisés à plus de 70% dans la conception du projet.

Si le projet de Cordée est articulé avec l'accompagnement à l'orientation pour près de 82% des établissements répondants, pour 56% d'entre eux, le déploiement des actions a lieu en dehors des heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation.

Près d'un établissement sur trois (31,2%) réserve une plage aux actions de la Cordée dans l'emploi du temps des élèves.

ORGANISATION ET PILOTAGE

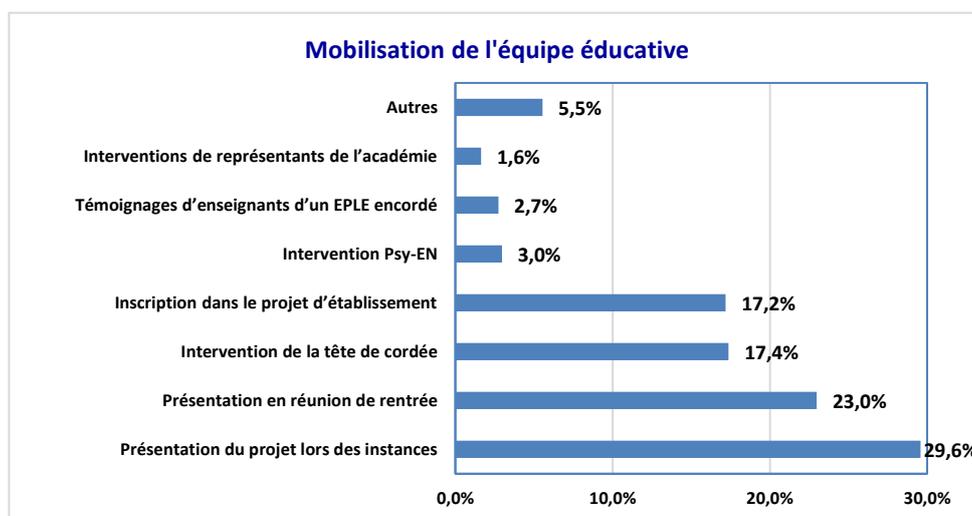
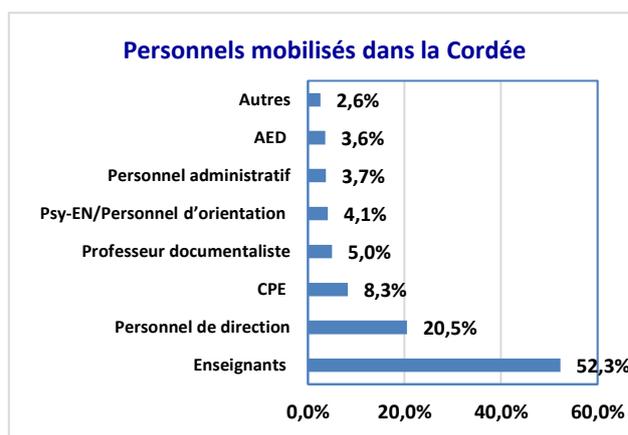
Cordée au sein de l'établissement

Pour mémoire, l'instruction interministérielle prévoit l'inscription de la Cordée de la réussite dans le projet d'établissement.

45% des établissements ont inscrit le dispositif dans le projet d'établissement.

Outre le référent Cordée de l'établissement, ce sont les professeurs (52,3%) qui sont les plus mobilisés dans l'organisation et le suivi des actions. Chefs d'établissement et adjoints sont également très investis (20,5%).

Parmi les autres personnels mobilisés dans la Cordée, sont cités CPE, professeurs documentalistes, Psy-EN, personnels administratifs, AED et dans une moindre mesure, les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et les coordonnateurs de réseaux d'éducation prioritaire.



Pour mobiliser l'équipe éducative dans le dispositif, le projet est le plus souvent présenté lors de réunions en conseil d'administration, en conseil pédagogique, en conseil école-collège mais aussi en réunion de rentrée.

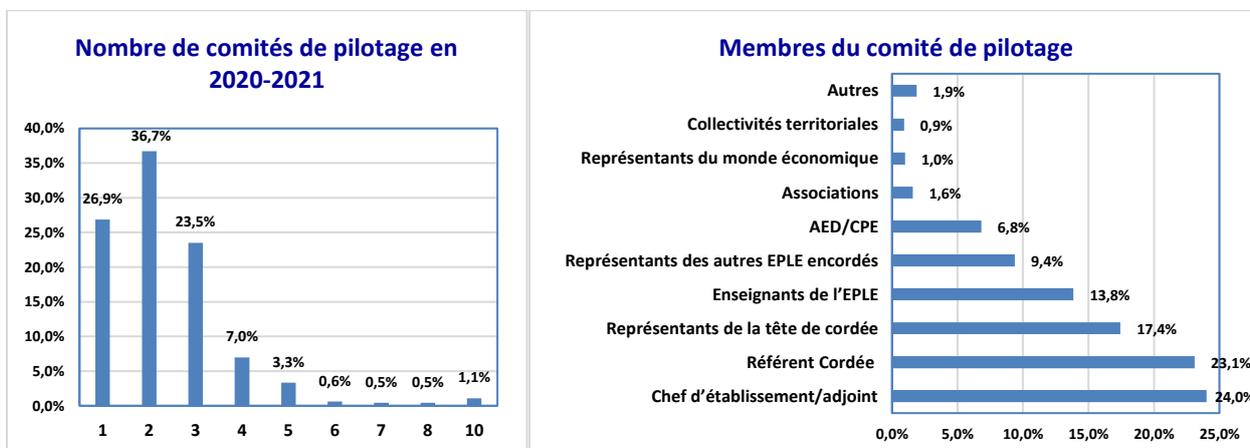
L'inscription de la Cordée dans le projet d'établissement est aussi un facteur de mobilisation pour les personnels.

La tête de cordée peut encore jouer un rôle dans cette mobilisation.

En dehors de la présentation lors des instances, l'impulsion donnée par le chef d'établissement et/ou le référent Cordée de l'établissement est également déterminante dans la mobilisation de l'équipe éducative tout au long de l'année.

Comité de pilotage de la Cordée

Pour 44% des répondants, un comité de pilotage de la Cordée a été mis en place en 2020-2021 et s'est réuni en moyenne 2 fois dans l'année.



Quand il n'y a pas de comité de pilotage, le référent Cordée assure le suivi de la Cordée en lien avec le chef d'établissement et /ou son adjoint.

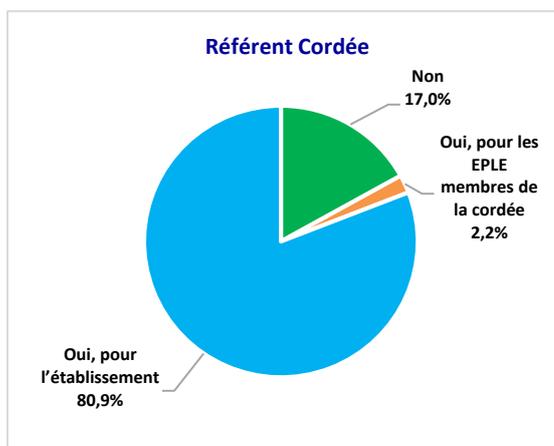
Organisation en réseau et référents Cordée

Moins de 30% des établissements répondants se sont organisés en réseau d'établissements avec les autres EPLE appartenant à la même Cordée.

La majorité des établissements répondants a désigné un référent Cordée à l'échelle de l'établissement.

Moins de la moitié des référents Cordée disposait au moment de l'enquête d'une lettre de mission.

Pour seulement 2,2% des établissements répondants, le référent Cordée assure sa mission pour l'ensemble des EPLE de la Cordée.



Dans leur grande majorité (85,5%), les établissements répondants disposent d'un interlocuteur clairement identifié au sein des établissements têtes de cordée.

Bilan des actions

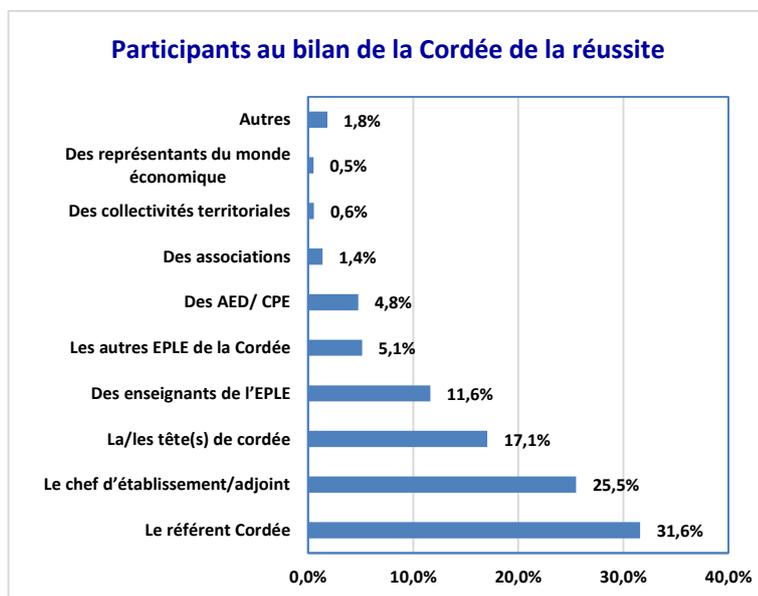
Plus de 60% des établissements répondants ont réalisé un bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de la Cordée en 2020-2021.

Les personnes mobilisées pour élaborer le bilan de la Cordée sont le plus souvent :

- le référent Cordée de l'EPLE ;
- les personnels de direction ;
- des représentants des têtes de cordée ;
- des professeurs de l'établissement.

D'autres personnels y participent dans une moindre mesure :

- des DDFPT ;
- des directeurs de CIO et IEN-IO ;
- des IA-IPR ;
- des adjoints gestionnaires.



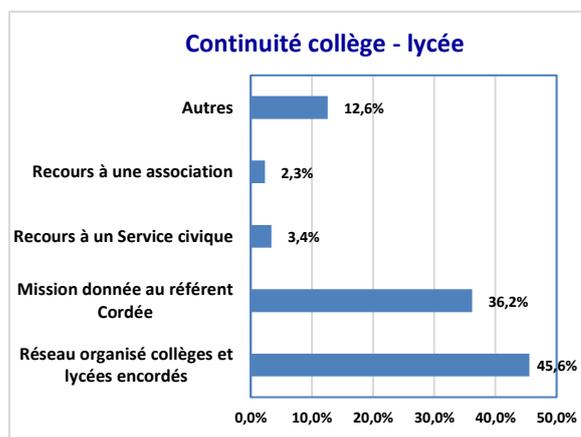
Continuité de l'accompagnement

Les Cordées de la réussite s'organisent depuis la 4^e jusqu'à la fin de la terminale : la liaison collège-lycée doit donc être formalisée afin d'assurer un accompagnement continu aux élèves.

43,6% des collèges et 31% des lycées répondants déclarent assurer cette liaison afin de garantir la continuité de l'accompagnement entre le collège et le lycée pour les collèges répondants, et entre le lycée et l'enseignement supérieur pour les lycées répondants.

45,6% des collèges qui déclarent assurer cette liaison indiquent recourir à une organisation spécifique en réseau d'établissements pour garantir cette continuité.

Pour 36,2% de ces mêmes collèges, c'est le référent Cordée qui est chargé d'assurer cette liaison.



Pour d'autres collèges :

- une information est faite au lycée d'accueil de l'élève encordé ;
- une fiche de liaison est transmise au lycée ;
- la continuité de l'accompagnement se fait via l'inscription de l'élève dans la base SIECLE.

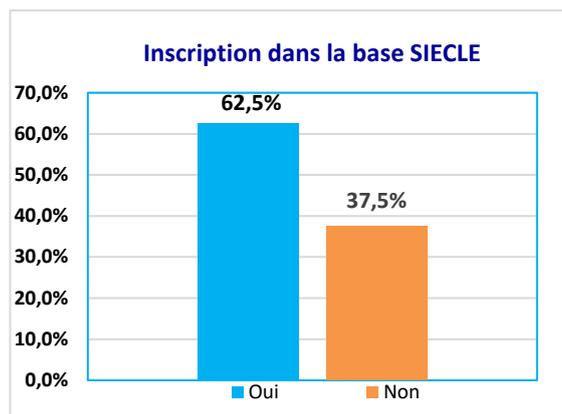
Quelques lycées mentionnent que la continuité de l'accompagnement est facilitée quand leurs élèves de terminale intègrent une STS ou une CPGE dans l'établissement.

Inscription dans la base SIECLE

Près de 40% des établissements qui ont répondu à l'enquête n'avaient pas inscrit les élèves bénéficiaires dans la base SIECLE.

Les raisons principales évoquées sont les suivantes :

- des actions empêchées et des élèves absents à cause de la crise sanitaire ;
- la méconnaissance de cette fonctionnalité ;
- le manque de temps et d'habitude ;
- l'ignorance de la nécessité de le faire.



ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA CORDÉE

Actions d'accompagnement mises en œuvre

Concernant les actions mises en place, arrivent en tête les séances d'information sur les études supérieures et sur les métiers, les visites et séances d'immersion dans un établissement d'enseignement supérieur et les activités culturelles.

L'accompagnement individuel (tutorat étudiant ou mentorat par un professionnel) est cité par près de la moitié des établissements répondants.

Nature des actions menées dans le cadre de la Cordée de la réussite	Part des EPLE les mettant en place
Information sur les études supérieures	68,8%
Immersion dans un établissement du supérieur	57,0%
Information sur les métiers	50,8%
Activités culturelles	47,5%
Tutorat étudiant	41,2%
Soutien disciplinaire ou méthodologique	34,0%
Renforcement des compétences psychosociales	29,5%
Mentorat par un professionnel	8,1%
Autres	8,7%

D'autres actions ont pu avoir lieu :

- préparation à l'accès à des grandes écoles ;
- organisation de jeux/concours (éloquence...) ;
- ateliers à coloration scientifique (robotique, numérique, chimie...).

Interrogés sur les actions qu'ils jugent particulièrement pertinentes, les EPLE répondants ont cité en premier lieu les séances d'immersion pour découvrir des filières professionnelles, les STS, les CPGE, l'établissement tête de cordée ou un établissement d'enseignement supérieur. Les visites d'entreprises sont également souvent mentionnées.

Ensuite, le tutorat – en majorité étudiant mais aussi parfois de lycéens à collégiens - est perçu comme très bénéfique.

Les activités qui permettent de renforcer la culture générale (voyages et sorties culturels, conférences, projets...) sont évoquées de nombreuses fois.

Est également plébiscité le travail sur la prise de parole en public à travers des ateliers de théâtre, des concours d'éloquence, des débats d'actualités, du coaching vocal en vue du grand oral...

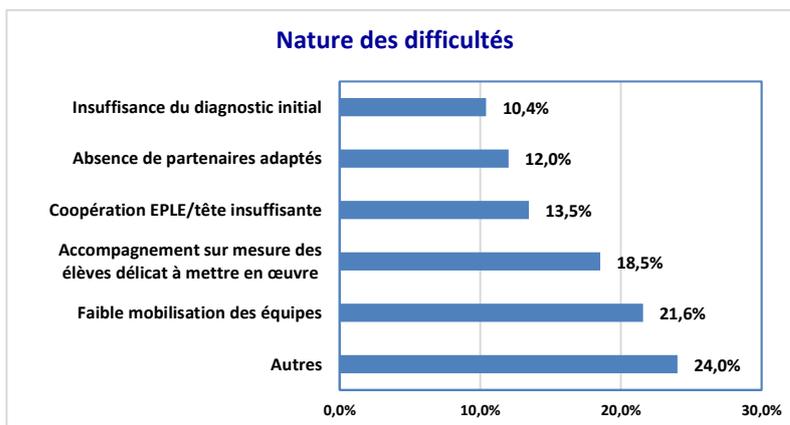
26,4% des établissements répondants ont mené des actions pour lutter contre les déterminismes de genre :

- ateliers de speed-meeting avec des femmes entrepreneures ;
- interventions de femmes chercheuses, ingénieures, techniciennes, scientifiques, chirurgiennes... parfois par le biais d'une association (« Elles bougent », citée 16 fois) ;
- sensibilisation des garçons à l'orientation vers l'accompagnement soins et services à la personne ;
- travail sur les 10 préjugés des élèves concernant l'enseignement de la danse ;
- sensibilisation ciblée des filles aux carrières d'ingénieures et aux filières scientifiques et numériques...

Un peu plus d'un quart des établissements répondants constate avoir eu des difficultés à mettre en œuvre les actions d'accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques des élèves : le contexte sanitaire a été le principal obstacle.

Des difficultés financières sont aussi évoquées, notamment à cause du coût des déplacements pour les établissements situés en zone rurale.

Il est également difficile de mobiliser les élèves hors temps scolaire. L'absence de créneaux horaires dédiés aux activités de la Cordée complique leur mise en œuvre.

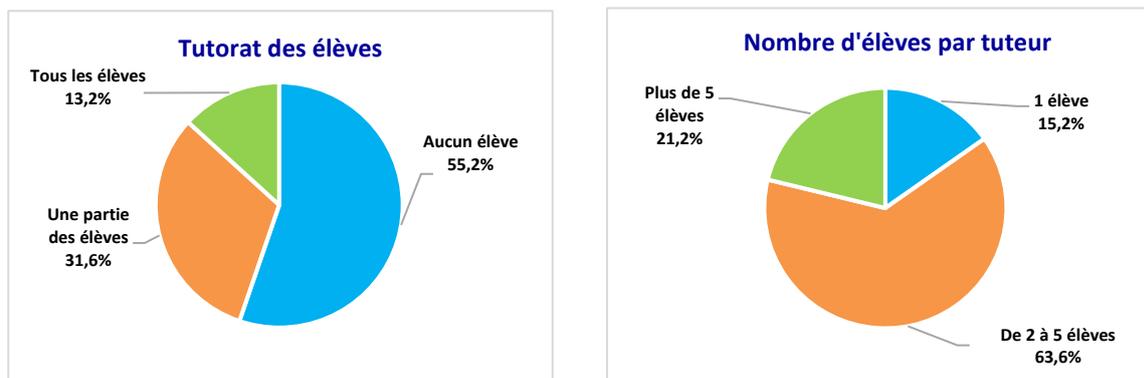


TUTORAT/MENTORAT

Accompagnement par les tuteurs

Pour 44,8% des EPLE répondants, tous les élèves ou une partie d'entre eux bénéficient d'un accompagnement individuel (tutorat/mentorat) dans le cadre de la Cordée.

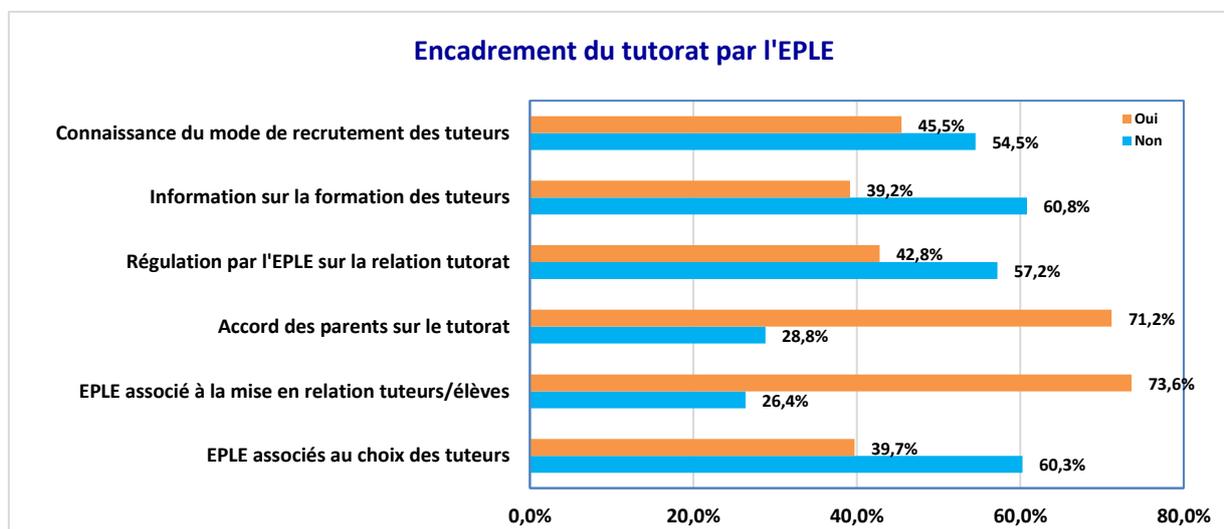
Chaque tuteur/mentor accompagne le plus souvent entre deux et cinq élèves.



Plus de 60% des EPLE répondants concernés par du tutorat disent ne pas être associés au choix des tuteurs ni disposer d'information sur leur formation.

Dans plus de 50% des cas, ils ignorent le mode de recrutement des étudiants tuteurs et n'exercent aucune régulation dans la relation tuteur-tutoré.

Enfin, près de 30% des parents ne sont pas consultés avant la mise en place d'un tutorat pour leur enfant.



Pour 88% des établissements concernés, le tutorat est jugé satisfaisant, voire de qualité.

Quand il ne l'est pas, les EPLE répondants estiment qu'il pourrait être amélioré par des échanges plus nourris et réguliers en amont et à l'issue du tutorat avec la tête de cordée, mais aussi par une formation spécifique et plus longue des tuteurs avant de rencontrer les élèves. Il conviendrait aussi de s'assurer de la réelle motivation des tuteurs.

Il pourrait être envisagé d'attribuer une bonification aux étudiants afin de les inciter à participer au dispositif et ainsi favoriser la pluralité des profils.

La relation tuteur-tutoré fait l'objet d'un travail avec la tête de cordée dans 43,3% des cas.

IMPACT DES CORDÉES

Pour les EPLE répondants, la Cordée agit d'abord sur le développement de l'ambition scolaire chez les élèves bénéficiaires et leur permet de mieux se projeter dans un parcours d'études ou professionnel.

Effet de la Cordée de la réussite	Moyenne des répondants (note sur 10)
La projection des élèves bénéficiaires à envisager un parcours : apprentissage, études longues ou courtes...	7,3
Le développement de leur ambition scolaire	7,2
Leur motivation et leur assiduité	6,8
Leurs résultats scolaires	5,9
L'attractivité de l'établissement	5,4
Les pratiques pédagogiques, notamment en matière d'accompagnement à l'orientation	5,7

Concernant les élèves de terminale, 60,3% des EPLE répondants estiment que la Cordée a une influence positive sur les vœux qu'ils formulent via ParcoursSup.

Suivi des élèves encordés

34,6% des répondants réalisent un suivi des élèves bénéficiaires de la Cordée au-delà de leur scolarité dans l'établissement.

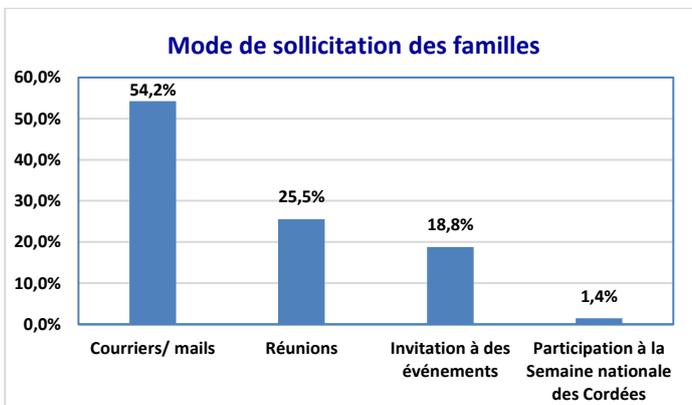
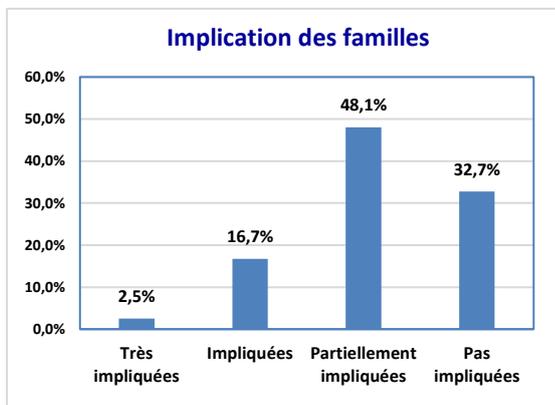
Lorsque ce suivi est réalisé, les principaux de collège prennent contact avec le lycée d'accueil pour recueillir des informations : bulletins de seconde, implication de l'élève dans la formation ou dans la construction de son projet professionnel.

Les proviseurs organisent des campagnes d'appel pour réaliser un suivi de cohorte post-bac dans la mesure du possible. Cela se fait principalement par des échanges informels avec leurs anciens élèves encordés de terminale.

IMPLICATION DES FAMILLES

Dans la majorité des cas, les familles ne sont que partiellement ou pas du tout impliquées dans le dispositif des Cordées de la réussite.

L'établissement invite les familles à s'intéresser à la Cordée principalement au moyen de courriers ou courriels et de réunions.

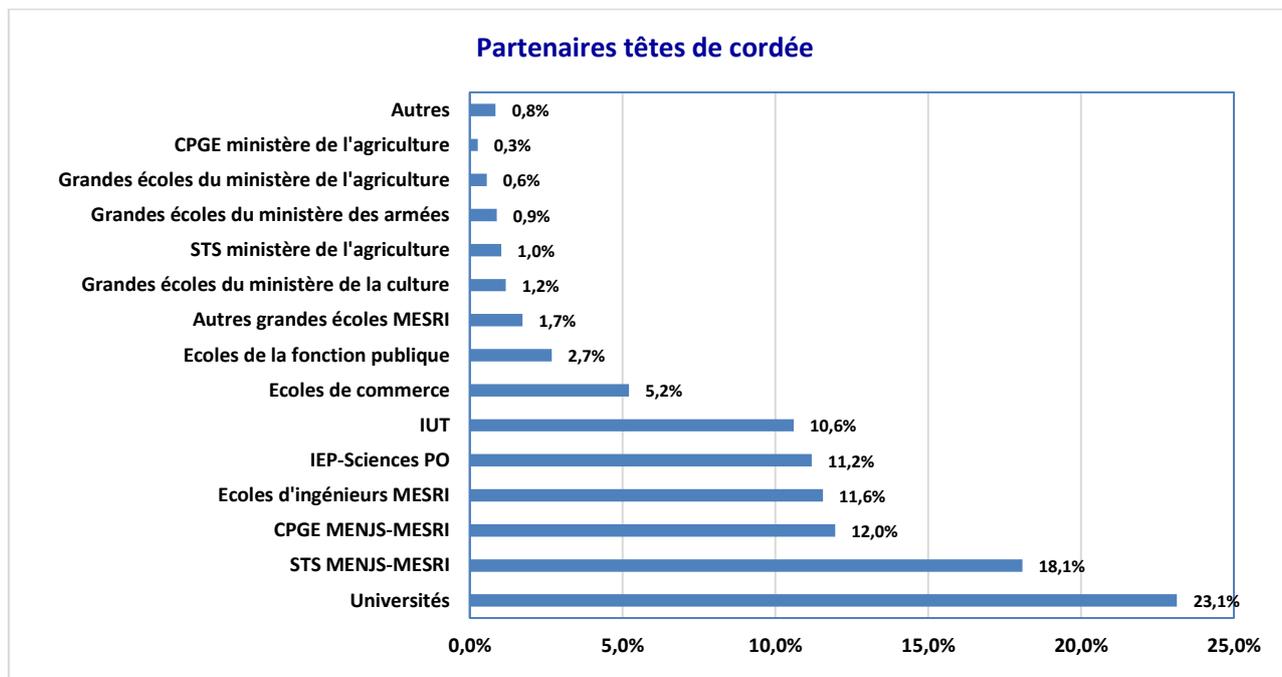


TETES DE CORDÉE ET PARTENARIATS

Parmi les têtes de cordée les plus représentées, on trouve les universités et IUT, les lycées porteurs de STS et CPGE. Viennent ensuite des écoles d'ingénieurs et les Instituts d'Etudes Politiques.

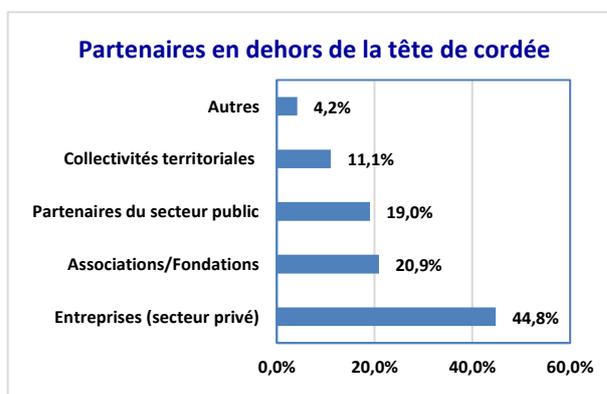
Les écoles de la fonction publique représentent moins de 3% des têtes de cordée.

Enfin, dans le champ libre, d'autres têtes de cordée sont citées comme l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille ainsi que les Instituts de Formation de Soins Infirmiers.



Interviennent encore dans les Cordées, pour une grande majorité, des entreprises, mais aussi des partenaires du secteur public et des associations ou fondations, et dans une moindre mesure les collectivités territoriales.

Parmi les associations citées, apparaissent l'AFEV et FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion), ensuite 100 000 Entrepreneurs, Des Territoires aux Grandes Ecoles, Elles Bougent, Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise...



Des structures culturelles et artistiques, des Campus des Métiers et Qualifications, les cités éducatives et les CIO sont aussi des partenaires impliqués dans les Cordées.

RESSOURCES ET BESOINS

Ressources et textes structurants, Semaine nationale

Les ressources mises en ligne sur le site Eduscol sont connues par près de 73% des répondants à l'enquête, alors que le site dédié aux Cordées de la réussite semble ignoré par plus de la moitié d'entre eux.

Plus de 30% des répondants n'ont pas connaissance de la nouvelle charte des Cordées de la réussite.

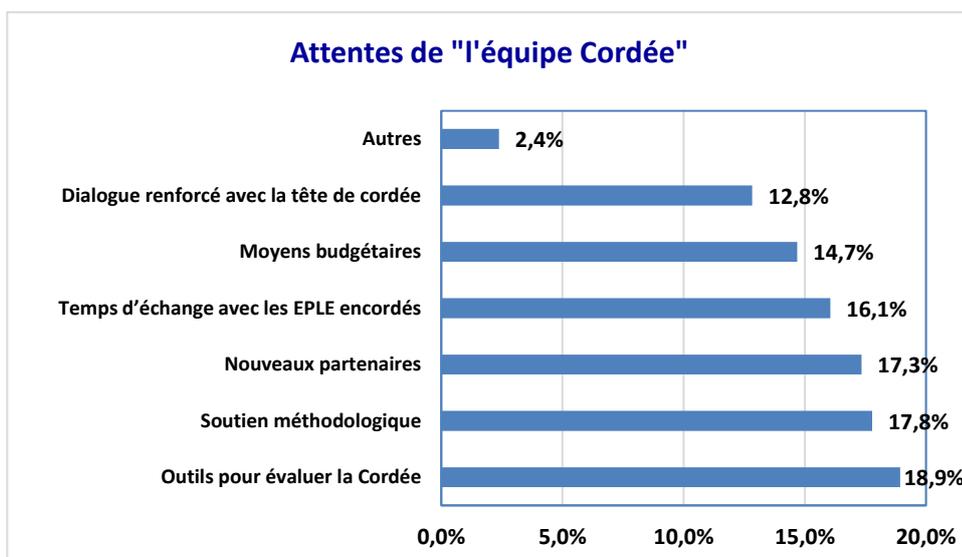


La quasi-totalité des établissements scolaires répondants (91%) a participé à la Semaine nationale des Cordées de la réussite l'an passé.

Besoins exprimés

Les établissements répondants évoquent différents besoins :

- des outils d'évaluation de la Cordée ou de suivi de cohorte ;
- des documents, des supports, un appui académique ;
- une plus grande diversification de leurs partenaires au sein de la Cordée (enseignement supérieur, associations...) ;
- du temps pour pouvoir promouvoir le dispositif au sein de l'établissement, construire et mettre en œuvre les projets, se concerter entre établissements concernés, suivre le projet... ;
- des moyens pour rémunérer les professeurs autres que le référent Cordée et qui souhaitent s'investir dans le dispositif ;
- des professeurs volontaires pour être référent Cordée, avec une décharge horaire ou des heures dédiées dans leur emploi du temps.

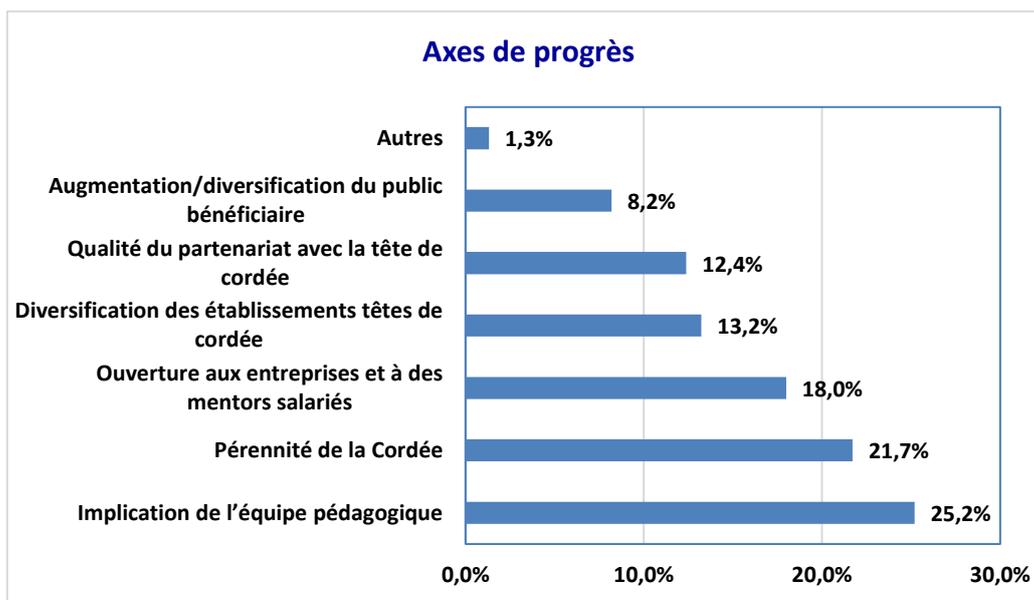


Axes de progrès

Un quart des établissements répondants identifie comme axe de progrès une meilleure implication de l'équipe pédagogique dans le projet de la Cordée.

Plus de 20% d'entre eux voient la pérennisation de la Cordée comme un enjeu et pour 18% d'entre eux, l'objectif est d'ouvrir la Cordée sur le monde économique en y impliquant davantage d'entreprises à même de proposer, par exemple, du mentorat par des professionnels.

Enfin, dans le champ laissé libre, certains établissements identifient comme axe de progrès l'aménagement de l'emploi du temps des élèves avec un temps dédié pour la Cordée.

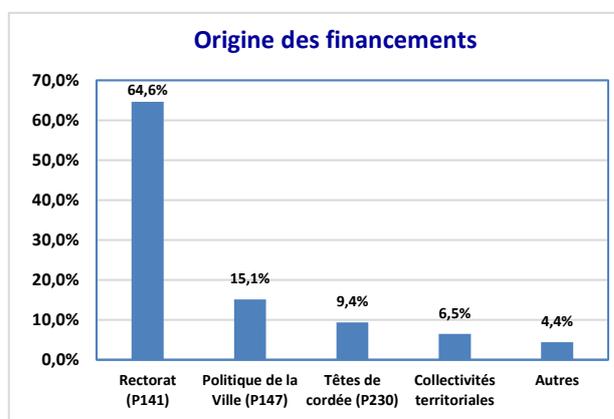


FINANCEMENTS

Source des financements

Pour mettre en place les actions d'accompagnement de la Cordée, les financements proviennent majoritairement du programme 141 qui couvre les frais liés aux sorties culturelles des élèves, les frais de déplacement, de fonctionnement divers pour les élèves et les subventions aux associations.

Ils sont complétés par des financements du programme 147 destinés aux déplacements des élèves résidant en QPV et des étudiants qui les accompagnent, aux subventions des associations partenaires qui interviennent auprès des élèves en QPV.



Dans 6,5% des cas, des collectivités territoriales interviennent, notamment en Ile-de-France et Occitanie.

Les autres sources de financements proviennent, en dehors des IMP :

- du programme 230 ;
- des fonds propres de l'établissement ;
- des cités éducatives.

Globalement, pour les établissements répondants, l'enveloppe allouée a été consommée à 45%.

Prestations en nature

9,1% des établissements répondants ont bénéficié de prestations en nature : location de bus, restauration et billets culturels sont les trois prestations les plus citées.

Les autres prestations en nature correspondent à des personnes qui interviennent gracieusement ou des prêts de salles.

